

Quelle action de la police contre les comportements qui mettent en danger les cyclistes ?

Monsieur le bourgmestre,

La pratique du vélo progresse à Liège, indubitablement, mais elle reste perçue, par bon nombre de personnes, comme trop dangereuse, non sans raison.

La grande fréquence des comportements qui mettent en danger les cyclistes, par négligence, inconscience voire par malveillance, fait en effet partie des raisons qui expliquent l'hésitation de bon nombre de personnes à enfourcher un vélo.

J'aimerais dès lors savoir quelle action mène notre service de police sur ce terrain ?

Pouvez-vous m'indiquer, combien de procès-verbaux ont été établis au cours de l'année 2017 pour les infractions suivantes (qui correspondent à des comportements qui sont rencontrés très fréquemment par tout cycliste urbain) ?

- a) Stationnement sur une piste cyclable.
- b) Non-respect de la distance de sécurité lors du dépassement d'un cycliste.
- c) Non-respect de la priorité de droite due un cycliste.

Il me semble nécessaire de disposer de patrouilles permanentes, en civil et à vélo, pour réagir à ce type de comportements — et faire connaître leur existence. Pourriez-vous envisager la mise en place de telles patrouilles ?

Je vous remercie pour votre réponse.

François Schreuer